



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN, Marc HERVE et Joseph BOIVENT

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 8

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 20 février 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/03/14 Charte PPC

Comité Syndical du 3 mars 2020

N°20/03/14 Charte PPC

Rapport,

La charte d'établissement des périmètres de protection de captages définit les modalités de mise en place et d'actualisation des périmètres de protection : prescriptions agricoles et non agricoles, contenu des dossiers, organisation de la concertation, règles d'indemnisation. La partie financière de cette charte a fait l'objet d'un travail d'actualisation en 2019, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture.

Ce document de référence doit être signé par les différents partenaires intervenant dans l'établissement des PPC : Préfecture, Chambre régionale d'Agriculture, SMG-Eau35, Association des Maires de France, Conseil Départemental

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER le Président ou le vice-Président en charge des ressources à signer la charte départementale au nom du SMG-Eau35

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 3 mars 2020

Le Président,

Auguste FAUVEL

